

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
05 octobre 2026Date d'affichage :
06 octobre 2026

Objet
Désignation d'un
représentant ARS pour la
lutte contre les
moustiques vecteurs de
virus

De la commune BARBAZAN

Séance du 15 octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maéva, BOLEA Maryse, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine,
Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'ARS concernant la lutte contre les moustiques vecteurs des virus Chikungunya, de la dengue et Zika sur notre territoire.

Pour cela, il est nécessaire de désigner un délégué.
M. MAURETTE Bernard se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. MAURETTE Bernard comme représentant ARS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de virus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre son les signatures
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture.

Fait à Barbazan,
Le 16 octobre 2026,

Le Maire,

